INFORMATION PATIENT · GÉNÉRAL

Conduite et médicaments

EM Orbit

Aujourd'hui, on vous a donné ou prescrit un médicament qui peut gêner votre capacité à conduire en sécurité. Cette fiche explique quels médicaments peuvent le faire, combien de temps attendre, et comment rester en sécurité sur la route.

De quoi s'agit-il ?

Certains médicaments rendent somnolent(e), ralentissent vos réflexes, troublent la vue ou donnent des vertiges. C'est le cas des antidouleurs forts, de la sédation faite pour un geste, de certains comprimés contre l'allergie, des somnifères, des comprimés contre les nausées et de certains médicaments contre l'anxiété, l'humeur ou les crises convulsives. L'alcool aggrave beaucoup ces effets. Vous pouvez vous sentir bien et pourtant ne pas pouvoir conduire en sécurité.

Prendre soin de soi à la maison

- Ne conduisez pas, ne faites pas de moto ni de vélo et n'utilisez pas de machines pendant au moins 24 heures après une sédation ou une anesthésie.
- Faites-vous raccompagner aujourd'hui par un adulte, qui restera avec vous si vous avez eu une sédation.
- Lisez l'étiquette de chaque médicament. Si elle met en garde contre la somnolence, ne conduisez pas tant que vous ne savez pas comment il agit sur vous.
- Ne buvez pas d'alcool pendant que vous prenez ces médicaments.
- Ne conduisez pas si vous êtes somnolent(e), si vous avez des vertiges, si vous êtes confus(e) ou si votre vue est floue.
- Évitez aussi de prendre des décisions importantes ou de signer des documents pendant 24 heures après une sédation.

Médicaments

- Prenez vos médicaments seulement comme votre médecin vous l'a dit ou comme c'est écrit sur la boîte. Ne prenez pas de doses en plus.
- Demandez à votre pharmacien si votre nouveau médicament se mélange sans danger avec vos médicaments habituels.
- N'arrêtez pas un médicament dont vous avez besoin juste pour pouvoir conduire. Parlez-en d'abord à votre médecin.

Suivi

- Consultez votre médecin de famille ou votre centre de santé si vous ne savez pas à quel moment vous pourrez conduire de nouveau sans danger.
- Si votre maladie elle-même, comme une crise convulsive ou des évanouissements, gêne la conduite, demandez conseil à votre médecin de famille avant de conduire.

Revenez aux urgences ou appelez une ambulance immédiatement si :

- **Grande somnolence et difficulté à vous réveiller**
- **Respiration lente, superficielle ou bruyante**
- **Nouvelle confusion ou comportement inhabituel**
- **Gonflement du visage, des lèvres ou de la langue, ou difficulté à respirer après un nouveau médicament**
- **Évanouissement ou effondrement**
- **Vous avez pris plus de médicament que prescrit, par erreur ou volontairement**

Scannez pour lire cette fiche sur votre téléphone

Ce document est une information générale qui complète les conseils que votre médecin ou votre infirmier vous a donnés aujourd'hui. Il ne les remplace pas. En cas d'inquiétude, consultez un médecin. Traduit de l'original anglais ; la version anglaise fait foi.